Politiques et finances publiques

L3 AES 2026-2027 (semestre 5)

Politiques et finances publiques



- **Objectifs** : décrire et expliquer des éléments de culture générale.

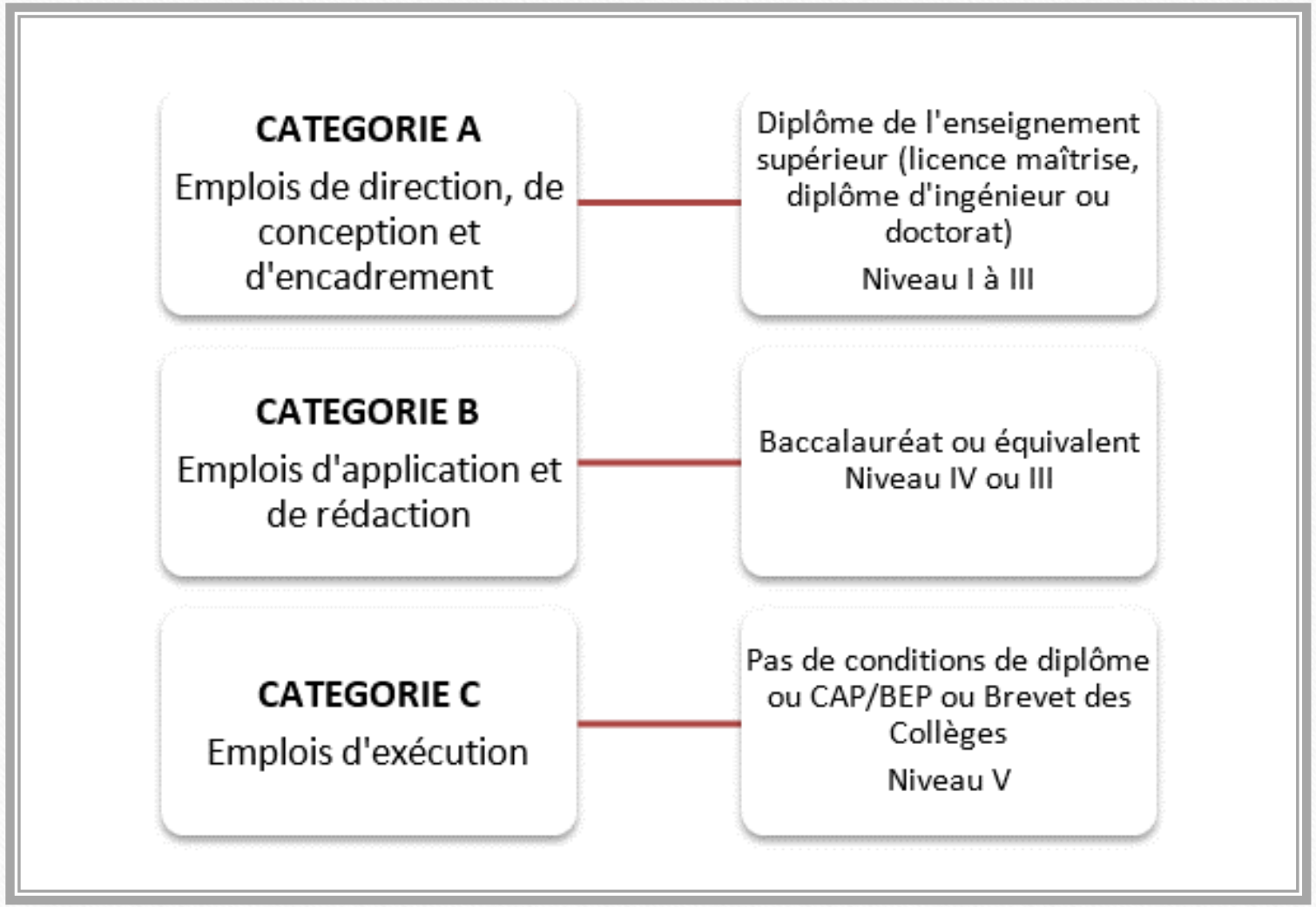


- **3 évaluations** : cours magistral + QRC + oral-revue de presse.
- principe de la 2e chance



- Les supports du CM et des TD sont disponibles sur Moodle.

Catégories de la fonction publique



LOI NOTRe : LES COMPÉTENCES DU DÉPARTEMENT

La loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a été publiée au Journal officiel le 8 août 2015. Elle constitue le dernier volet de la réforme territoriale en cours. Le premier, la loi « Maptam », portait sur la création des métropoles. Le second a divisé par deux le nombre de régions en France, ramené de 22 à 13. Le troisième – la loi NOTRe – porte sur la répartition des compétences. Le Département voit son rôle conforté en matière de solidarités humaines et territoriales.

QUI FAIT QUOI DÉSORMAIS ?

RÉGIONS

Suppression de la clause de compétence générale.

- > Développement économique
- > Aménagement du territoire
- > Transport
- > Lycées, enseignement supérieur, recherche
- > Formation continue

DÉPARTEMENTS

- > Solidarités humaines
- > Solidarités territoriales
- > Collèges
- > Routes départementales

COMMUNES – INTERCOMMUNALITÉS

(communautés de communes, communautés d'agglomération et métropoles)

Maintien de la clause de compétence générale pour les communes.

- > Action de proximité
- > Services à la population

À NOTER :

- La taille minimale des intercommunalités est portée de 5 000 à 15 000 habitants sauf exceptions (d'ici au 31 décembre 2016).
- Les intercommunalités seront obligatoirement chargées de la collecte et du traitement des déchets, de la promotion touristique, des aires d'accueil des gens du voyage, et, à partir de 2020, de l'eau et de l'assainissement. Les autres compétences se répartiront avec les communes.
- Depuis le 1er janvier 2015, l'Ille-et-Vilaine compte une métropole (Rennes) qui a pris la suite de la communauté d'agglomération. Les métropoles jouent un rôle moteur pour la croissance et l'attractivité des territoires.

La clause de compétence générale permet d'intervenir librement dans tout domaine de compétence dès lors qu'un intérêt territorial le justifie (capacité d'intervention générale).

Conception et réalisation Studio graphique et services du Département d'Ille-et-Vilaine – Septembre 2015.

CE QUI CHANGE POUR LE DÉPARTEMENT

DÉPARTEMENT

COMPÉTENCES RENFORCÉES

Solidarités territoriales

- Élaboration d'un **schéma départemental** pour améliorer l'offre de services au public
- **Subventions et soutien technique aux communes et aux intercommunalités**

Solidarités humaines

- **Personnes âgées, personnes handicapées** (hébergement, maintien à domicile, aides)
- **Insertion**
- **Famille** (protection maternelle et infantile, santé, aide sociale à l'enfance, modes de garde)

COMPÉTENCES MAINTENUES

- Collèges
- Routes
- Transport des élèves handicapés
- Infrastructures numériques
- Jeunesse
- Environnement (espaces naturels départementaux, chemins de randonnées…)
- **Et des compétences partagées avec d'autres collectivités :**
 - Culture
 - Sport
 - Tourisme
 - Éducation populaire

COMPÉTENCES SUPPRIMÉES

Clause de compétence générale

Attribution des aides économiques

- Sauf pour participer au régime d'aides mis en place par la Région en matière d'agriculture, de forêt et de pêche.
- Sauf pour certaines aides au commerce et à l'artisanat en milieu rural (sous certaines conditions).

MÉTROPOLE

COMPÉTENCES NÉGOCIÉES

En Ille-et-Vilaine, une métropole existe : Rennes Métropole. Des négociations s'engagent dès maintenant pour le transfert ou la délégation de compétences sur le territoire de cette métropole uniquement.

Ces transferts potentiels concernent quelques interventions spécifiques dans les domaines du social, du tourisme, de la culture, du sport, des collèges…

COMPÉTENCES TRANSFÉRÉES

AU 1er JANVIER 2017

Routes sur le territoire de Rennes Métropole

RÉGION

COMPÉTENCES TRANSFÉRÉES

AU 1er JANVIER 2017

Transports interurbains par cars y compris les gares routières de voyageurs.

AU 1er SEPTEMBRE 2017

Transports scolaires hors élèves handicapés.

D'ICI 2017

Planification de la prévention et de la gestion des déchets.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Vie publique
Au cœur du débat public

INSTITUTIONS FRANÇAISES

Quels sont les différents types de lois ?

1



Loi constitutionnelle
Loi de révision de la Constitution (article 89)

2



Loi référendaire
Loi adoptée par référendum (article 11)

3



Loi organique
Loi précisant les modalités d'application de la Constitution (article 46)

4



Loi ordinaire
Loi relevant du domaine de l'article 34 de la Constitution



Loi de finances
Loi qui détermine le budget de l'État (dépenses et ressources)



Loi de financement de la sécurité sociale
Loi qui détermine le budget de la sécurité sociale



Loi de programmation
Loi qui détermine les objectifs de l'action de l'État dans un domaine déterminé

© DILA 2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE — Vie publique

INSTITUTIONS FRANÇAISES

Élaboration et vote de la loi : quelles étapes ?

1 Initiative

Gouvernement (**projet de loi**) **OU** Assemblée nationale ou Sénat (**proposition de loi**)

2 Examen du texte en commission

Une **commission parlementaire** est saisie (Assemblée nationale ou Sénat) → Un rapporteur de la commission analyse le texte et fait des propositions

Au terme d'un débat, les membres de la commission peuvent :

- → adopter le texte **tel qu'il leur a été soumis**
- → adopter un nouveau texte **modifié par des amendements**
- → **rejeter en bloc** le texte initial

Pour continuer la procédure législative, le texte doit être inscrit **à l'ordre du jour** de la séance publique

3 Discussion et vote en séance publique — Assemblée nationale ↔ Sénat

Texte discuté dans l'**hémicycle** (éventuellement modifié par des amendements)

↓

Texte adopté par la 1ère assemblée

↓

Transmission du texte à la 2e assemblée

↓

Texte voté par la 2e assemblée **sans modification**

↓

Texte définitivement **adopté** ✓

Amendements introduits par la 2e assemblée ✗

Examen de la nouvelle version du texte par la 1ère assemblée.

NAVETTE PARLEMENTAIRE
Ce processus désigne les allers-retours entre l'Assemblée nationale et le Sénat jusqu'à ce que les 2 assemblées se mettent d'accord sur un texte

Si **désaccord persistant** entre les 2 assemblées

↓

Le Gouvernement peut convoquer une **Commission mixte paritaire (CMP)** **7 députés et 7 sénateurs**

La **CMP** propose une nouvelle version du texte

↓

Le texte est voté **par les 2 assemblées**

↓

Texte définitivement **adopté** ✓

Le texte n'est pas voté **par les 2 assemblées** ✗

↓

Nouvelle lecture dans chaque assemblée

(le Gouvernement peut donner le dernier mot à l'Assemblée nationale)

4 Promulgation par le président de la République

Dans un délai de **15 jours**

Le Président peut demander un **nouvel examen du texte**

Le Conseil constitutionnel peut être saisi pour vérifier la **constitutionnalité de la loi**

Publication au Journal officiel > la loi **peut entrer en vigueur**

© DILA 2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Vie publique
Au cœur du débat public

POLITIQUES PUBLIQUES

Qu'est-ce qu'un service public ?

Une activité d'intérêt général gérée par :



Une **administration**
OU
Une **entreprise publique**
OU
Un **établissement public**

OU



Un organisme du secteur privé
(ex : une entreprise)

Trois principes de fonctionnement

1. **Continuité** du service public
2. **Égalité de tous** devant le service public
3. **Adaptabilité** aux besoins des usagers

L'UNION EUROPÉENNE
parle de "services d'intérêt général" et de "services d'intérêt économique général".

Principaux domaines d'intervention



Ordre et régulation
Ex : justice



Protection sociale et sanitaire
Ex : sécurité sociale



Éducation et culture
Ex : enseignement



Économie
Ex : transports

© DILA 2023

Plan du CM (6h)

I- <u>Loi de financement de la Sécurité sociale 2026</u>

A- Dépenses et recettes de la Sécurité sociale

B- Révision de la réforme des retraites

II- <u>Loi de finances pour 2026</u>

A- Une situation budgétaire stabilisée mais fragile

B- Mesures relatives au redressement des finances publiques

III- <u>Actualité de l'Éducation nationale</u>

A- La réussite pour tous

B- Une école émancipatrice

I- Loi de financement de la Sécurité sociale pour 2026

A- Dépenses et recettes de la Sécurité sociale

- **Sécurité sociale et couverture des risques**
- **ONDAM** (objectif national de dépenses d'Assurance maladie) : progression de +3,1%, soit 274,4 milliards €
 - Déficit de la branche maladie : 13,8 milliards €
- **Dépenses de la branche vieillesse** : 310,4 milliards € (+7 milliards par rapport à 2025)
 - Recours au cumul emploi-retraite (1er janvier 2027)
 - Amélioration des retraites des mères de famille
- **Niches sociales** : encourager le recours aux heures supplémentaires
- Lutte contre les déserts médicaux, accompagnement de la perte d'autonomie, nouveau congé de naissance
- Progression des prestations sociales : familiales, aides au logement (indexation sur l'inflation)

Les 6 branches de la Sécurité sociale

Organisation du régime général



Sources : securite-sociale.fr ; urssaf.org

Application 1 : Déficit de la Sécurité sociale

Répondez aux questions suivantes à partir du texte ci-dessous.

1. Rappeler les caractéristiques de la Sécurité sociale en France ainsi que son modèle de financement.
2. Quelles sont les raisons d'une situation déficitaire du budget de la Sécu ?
3. Quelles sont les conséquences en termes de soutenabilité ?

Ouest France, « ‘On entre dans une zone à risque’ : pourquoi le déficit de la Sécu devient inquiétant », 16-12-2025

Ses dépenses (666 milliards), supérieures à ses recettes (643 milliards), creusent cette année un trou de 23 milliards. En 2026, il ne serait plus «que» de 19,4 milliards. Mais cette relative maîtrise du déficit par le Parlement n’est qu’apparente. Elle dissimule des transferts du budget de l’État vers celui de la Sécu, à hauteur de 4,5 milliards. 2,5 milliards compensent des exonérations de cotisations sur les heures supplémentaires, détaille Thibault Bazin, le rapporteur (Droite républicaine) du budget de la Sécu à l’Assemblée. Et deux milliards une baisse des allègements généraux. En l’occurrence, l’État compte accroître les cotisations des employeurs de trois milliards l’an prochain, au grand dam du patronat. Deux de ces trois milliards sont donc fléchés vers la Sécu.

Certes, ces transferts sont justifiés, note Dominique Libault, le président du Haut conseil du financement de la protection sociale. Néanmoins, ils n’améliorent pas les comptes publics. Les 4,5 milliards vont plomber le déficit de l’État, au lieu de celui de la Sécu. Sans cela, ce dernier atteindrait 24 milliards. C’est un redressement en trompe-l’œil, poursuit Dominique Libault. Sachant que la Sécu n’a pas vocation à être en déséquilibre.

Aucune, dans l’immédiat, pour les prestations de santé et les retraites. Mais on les financera encore davantage à crédit. Sauf que la Sécu n’est autorisée à emprunter qu’à court terme. Elle pourra le faire en 2026 jusqu’à 83 milliards, contre 65 milliards cette année. On entre dans une zone à risque », reconnaît Thibault Bazin. Pour en sortir, il faudrait transférer massivement cette dette à la Cades (Caisse d’amortissement de la dette sociale), qui a, elle, le droit d’emprunter à long terme, afin de rembourser le capital. Mais pour cela, il faut une loi organique, plus difficile à faire adopter qu’une loi classique. Peu probable, vu la situation politique », note Dominique Libault. Le Parlement a néanmoins réussi à transférer quinze milliards à la Cades, sans repousser l’échéance de remboursement (2033). De quoi donner un peu d’air à la marge.

I- Loi de financement de la Sécurité sociale pour 2026

B- Révision de la réforme des retraites

- **Caractéristiques du système des retraites en France** : réforme 2023
 - **Passage de 62 à 64 ans (assurés nés le 01-09-1961) ; durée de cotisation à 43 ans en 2027 (génération 1965)**
- **2026** : **suspension** jusqu'en janvier 2028 du calendrier d'augmentation de l'âge légal de départ à la retraite
 - Pour les générations de 1964 à 1968
- Réduction d'un trimestre de la **durée de cotisations** requise pour le taux plein pour les générations de 1964 et de 1965
 - Maintien pour le reste des 172 trimestres à cotiser
- **Financement de cette suspension** : hausse de la CSG de 9,2% à 10,6% sur les revenus du capital (contribution financière pour l'autonomie)

Âge de départ à la retraite: avant et après la réforme

Je suis né...	Âge de départ à la retraite			Trimestres nécessaires pour une retraite à taux plein		
	Avant la réforme de 2023	Après la réforme de 2023	Suite à la suspension de la réforme	Avant la réforme de 2023	Après la réforme de 2023	Suite à la suspension de la réforme
... entre le 1er jan. et le 31 août 1961	62 ans	62 ans		168	168	
... entre le 1er sept. et le 31 déc. 1961		62 ans et 3 mois	62 ans et 3 mois	168	169	169
... en 1962		62 ans et 6 mois	62 ans et 6 mois	168	169	169
... en 1963		62 ans et 9 mois	62 ans et 9 mois	168	170	170
... en 1964		63 ans	62 ans et 9 mois	169	171	170
... entre le 1er jan. et le 31 mars 1965		63 ans et 3 mois	62 ans et 9 mois	169	172	170
... entre le 1er avril et le 31 déc. 1965		63 ans et 3 mois	63 ans	169	172	171
... en 1966*		63 ans et 6 mois	63 ans et 3 mois	169	172	172
... en 1967*		63 ans et 9 mois	63 ans et 6 mois	170	172	172
... en 1968*		64 ans	63 ans et 9 mois	170	172	172
... en 1969*		64 ans	64 ans	170	172	172

*sauf si une nouvelle réforme est votée, après l'élection présidentielle 2027.

VISACTU

Application 2 : Réforme des retraites

Répondez aux questions suivantes à partir du texte ci-dessous.

1. Rappeler les avantages et les limites du système de retraite en France.
2. Expliquer la phrase suivante : « La Caisse nationale d'assurance-vieillesse considère que toutes les personnes concernées ne saisiront pas l'opportunité ».
3. Dans quelle mesure la suspension de la réforme des retraites va impacter les finances publiques ?

Les Echos, « Réforme des retraites : 6 questions pour comprendre la suspension », 12-11-2025

Les défenseurs de la suspension et le gouvernement ont fait valoir qu'elle bénéficierait à 3,5 millions de personnes puisqu'elle doit s'appliquer à cinq générations (de 1964 à 1968) et qu'une classe d'âge représente généralement autour de 700.000 départs. La Caisse nationale d'assurance-vieillesse considère que toutes les personnes concernées ne saisiront pas l'opportunité. Sachant que l'âge ne devrait être avancé que de trois mois pour beaucoup et que des travailleurs pourraient être tentés de prolonger leur vie active pour bénéficier d'un bonus sur leur pension (surcote). Par ailleurs, toutes les personnes n'auront pas les trimestres requis pour partir au plus tôt à taux plein. Les personnes devraient être particulièrement nombreuses à profiter de la suspension parmi celles susceptibles de bénéficier d'un départ anticipé (au titre des carrières longues ou de leur statut de carrière active ou super active). « Nos hypothèses de comportement restent fragiles, car il est rare que l'on s'intéresse à une réduction de l'âge de départ à la retraite », a cependant souligné le patron de la Caisse nationale d'assurance-vieillesse, Renaud Villard, au Sénat.

Compte tenu des dernières concessions faites aux socialistes, elle devrait coûter 300 millions d'euros en 2026 et 1,9 milliard d'euros en 2027. Un surcoût qui se retrouvera aux générations suivantes (et qui pourrait évoluer selon les choix effectivement effectués par les Français). En tous les cas, il complique encore l'équation budgétaire à l'heure où les finances publiques sont à la dérive. En 2025, le déficit de la Sécurité sociale est attendu à 23 milliards d'euros. Le projet de budget veut le ramener à 17,5 milliards d'euros l'an prochain mais la copie a déjà été largement raturée par les députés. Ces derniers ont supprimé de nombreuses sources de recettes imaginées par l'exécutif pour redresser la barre. A commencer par la contribution exceptionnelle sur les mutuelles et autres complémentaires santé, censée au départ financer pour partie la suspension. Mercredi, le gouvernement a cependant fait valoir que la facture pourrait être épongée grâce à l'augmentation de la CSG sur les revenus du capital (revenus fonciers et revenus des placements). Votée sous la pression des socialistes, cette hausse de prélèvement est censée rapporter 2,7 milliards d'euros et devait renflouer la Sécu, indépendamment de la question des retraites. En 2027, le gouvernement comptait financer la suspension en demandant un effort aux retraités (en faisant en sorte que les pensions progressent moins vite que l'inflation) mais ce débat - empoisonné - a toutes les chances d'être renvoyé à plus tard… Son projet de geler les pensions cette année ayant déjà été attaqué de toutes parts, Sébastien Lecornu a promis de mettre de l'eau dans son vin sur le sujet.

II- Loi de finances pour 2026

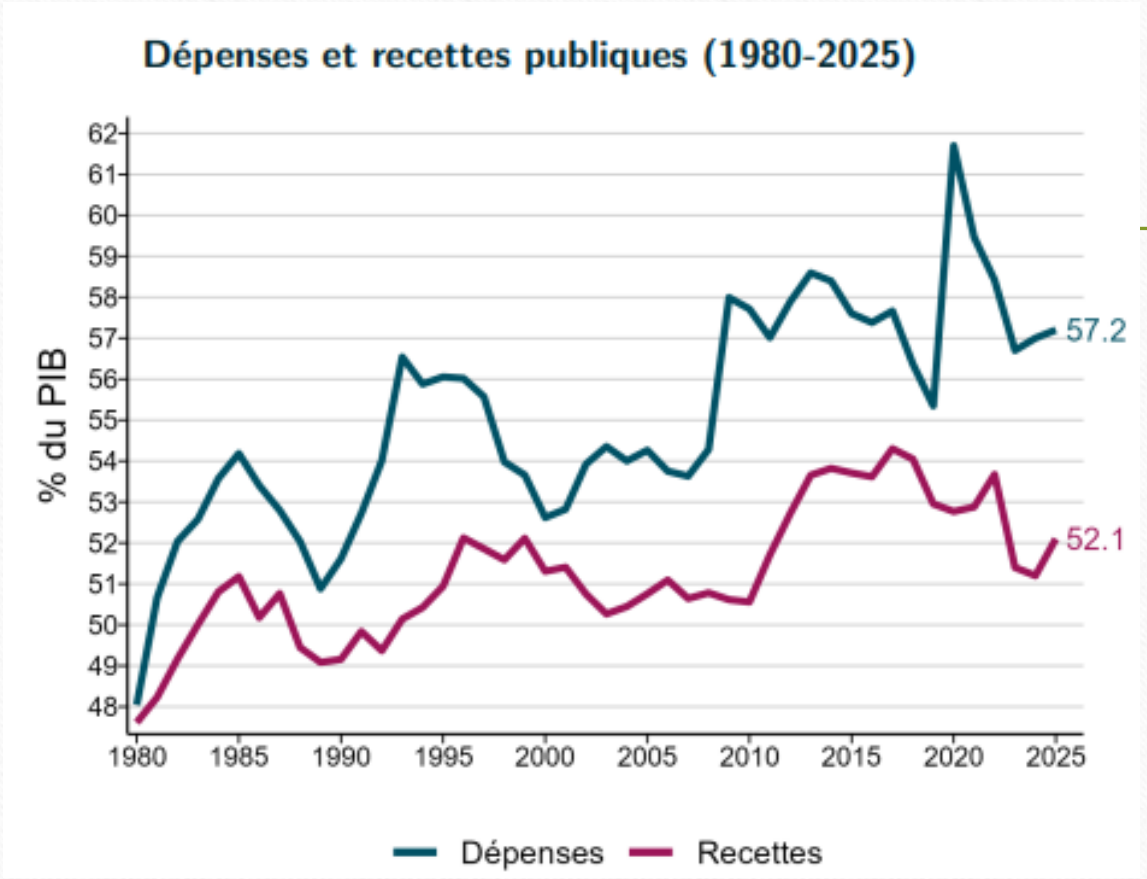
A- Une situation budgétaire stabilisée mais fragile

- **Avis du Haut Conseil (31/10/2025)** : crédibilité de la prévision du déficit public de 5,4% du PIB
- **Objectif** : réduire le déficit public de 5% du PIB (contre 5,4% en 2025), soit 134,6 milliards € (contre 131,6 milliards € en 2025 et 156 milliards € en 2024)
 - **Dette publique** : 118% PIB (soit 365,5 milliards €) contre 116% en 2025
 - **Taux de prélèvements obligatoires** : 43,9% du PIB
- **Redressement des comptes publics** : hausse des recettes fiscales ; suppression des niches fiscales ; baisse des dépenses de l'État

Application 3 : Budget public

Répondez aux questions suivantes à partir des graphiques ci-après.

1. Expliquer les principales évolutions des dépenses et des recettes publiques de la France. (graphique de gauche)
2. Analyser la situation du solde public de l'État, des collectivités et de la Sécurité sociale. (graphique de droite)
3. Qu'est-ce que l'effet de cliquet des dépenses publiques ? En quoi cela peut contribuer à la dégradation des finances publiques ?



Solde public par sous-secteur (en % du PIB)

	2024	2025	2026
État	−5,1	−4,3	−4,6
Organismes divers (ODAC)	−0,1	−0,1	−0,1
Collect. locales (APUL)	−0,6	−0,5	−0,4
Sécurité sociale (ASSO)	0,0	−0,2	0,0
Solde public	**−5,8**	**−5,1**	**−5,0**

Source : Institut des Politiques Publiques.

II- Loi de finances pour 2026

B- Mesures relatives au redressement des finances publiques

- **Particuliers**
 - Indexation de l'impôt sur le revenu sur l'inflation ainsi que les APL
 - Contribution différentielle sur les plus hauts revenus
 - Taxe sur le patrimoine financier (holdings)
 - Revalorisation de la prime d'activité (coût de 700 millions €)
 - Généralisation des repas à 1€ (CROUS)
 - Dispositif « Relance Logement » ; taxe de 2€ sur les « petits colis »
 - Hausse du plafond du dispositif de réduction d'impôt (dit « Coluche »)

II- Loi de finances pour 2026

B- Mesures relatives au redressement des finances publiques (suite)

- **Entreprises**
 - Contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grandes entreprises (7,5 milliards € en 2026 contre 8 milliards € en 2025) : 300 groupes
 - Encadrement des exonérations des droits de mutation (pacte Dutreil) : abattement fiscal
 - Ajustement de la réduction d'impôt sur le revenu (Madelin) : cibler les jeunes entreprises innovantes
 - Mesures en faveur des agriculteurs et réduction/exonération TVA (énergie et transports)

II- Loi de finances pour 2026

B- Mesures relatives au redressement des finances publiques (suite)

- **Dépenses de l'État**
 - 501 milliards € de dépenses (+10,5 milliards par rapport à 2025) => réduction de 0,2 point du PIB
 - Baisse du budget des différents ministères sauf celui de l'Éducation nationale (+ 200 millions €), celui de la Défense (+6,5 milliards €) et d'autres ministères régaliens
- **Collectivités**
 - Effort de 2 milliards € : hausse de la TGAP ; maintien des montants de dotation globale de fonctionnement ; baisse des compensations ; prolongation des expérimentations de recentralisation du RSA et du TZCLD

Application 4 : Loi de finances pour 2026

Répondez aux questions suivantes à partir du texte ci-dessous.

1. Rappeler le contexte particulier dans lequel la loi de finances pour 2026 a été votée.
2. Expliquer la phrase suivante : « une copie qui 'aggrave le déficit de plus de 10 milliards d'euros par rapport au budget initial', et qui va continuer de creuser la dette ».
3. Quelles seront les répercussions sur les ménages et les entreprises en matière fiscale ?

Le Nouvel Obs, « Budget 2026 : ce que contient le texte définitivement adopté, après le rejet des dernières motions de censure », 02-02-26

Le feuilleton budgétaire 2026 touche - enfin ! - à sa fin. Le budget a été définitivement adopté ce lundi 2 février après le rejet des motions de censure de la gauche – hors Parti socialiste (PS) – et du Rassemblement national. Un soulagement pour le Premier ministre, Sébastien Lecornu, qui confirme sa place à Matignon. Après l'avis du Conseil constitutionnel, le texte pourrait être promulgué mi-février.

Décrit comme « socialiste » par une partie de la droite, « d'austérité » par la gauche radicale, le projet de loi de finances (PLF) reflète surtout le difficile compromis noué par le gouvernement avec le Parlement. « Le Nouvel Obs » fait le point sur ce que contient le texte. La copie initiale du budget prévoyait de réduire le déficit public à 4,7 % du PIB en 2026, contre 5,4 % du PIB en 2025. Il s'établira finalement à 5 %, en raison des concessions accordées notamment au PS, que ce soit sur le budget de la Sécurité sociale ou celui de l'État. L'effort sera réparti entre les dépenses publiques qui passeront de 56,8 à 56,7 % du PIB, et le taux de prélèvement obligatoire qui passera de 43,6 à 43,9 %. Notons que le déficit est chiffré pour l'État à 134,6 milliards d'euros dans la version finale du texte, contre 124,7 en 2025.

Le rapporteur général du budget au Sénat, Jean-François Husson (LR) fustige une copie qui « aggrave le déficit de plus de 10 milliards d'euros par rapport au budget initial », et qui va continuer de creuser la dette, « à 118,2 % du PIB en 2026 (118,3 selon le dernier chiffre du gouvernement, NDLR), contre 115,9 % en 2025 ». Le tout en faisant peser sur les entreprises « la part essentielle des hausses d'impôts ». Sébastien Lecornu a préféré souligner devant les députés, le 27 janvier, que « pour la première fois depuis longtemps (…) la dépense ralentit réellement. En 2026, la progression de la dépense publique en volume tombe à 0,9 % contre 1,7 % en 2025 et plus de 2 % les années précédentes ». Question de point de vue finalement.

Par rapport à la version initiale du budget, les entreprises peuvent regretter plusieurs renoncements de baisse d'impôts : la surtaxe sur les bénéfices des grandes entreprises devrait ainsi rapporter 7,3 milliards en 2026, au lieu de 4 prévus au départ (et 8 milliards en 2025). Le gouvernement est aussi revenu sur la diminution prévue de la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), récupérant 1,3 milliard. Si le patronat a dénoncé ces revirements, le gouvernement a mis en avant la stabilité du cadre fiscal : « 99 % des entreprises ne verront aucun changement fiscal en 2026 », a souligné la ministre des Comptes publics Amélie de Montchalin.

Concernant les ménages, la stabilité prime aussi, le gouvernement ayant renoncé au gel du barème de l'impôt sur le revenu. Les retraités conservent leur abattement de 10 % sur cet impôt.

III- Actualité de l'Éducation nationale

A- La réussite pour tous

- **Circulaire de rentrée 2026** (priorités pédagogiques) : acquisition du langage, acquisition et développement du raisonnement scientifique
- **Formation des personnels**
 - Schéma directeur de la politique de formation continue ; Plans mathématiques et français de formation des enseignants du 1er degré
- **Renforcement des savoirs fondamentaux**
 - Maternelle (langage et vocabulaire), CP (décodage des mots), priorités à la lecture et à l'écriture
- **Déploiement de nouveaux programmes et de nouvelles pratiques**
 - Enseignement moral et civique ; vie affective et relationnelle ; langues vivantes étrangères ; usage de l'IA
- **Renforcer l'égalité filles-garçons**
 - Plan Filles et maths
 - Labellisation Égalité filles-garçons

Application 5 : Stéréotypes filles-garçons

Répondez aux questions suivantes à partir du texte ci-dessous.

1. Quelles sont les causes des représentations stéréotypées dans la société en France ?
2. Dans quelle mesure les représentations sexuées affectent la réussite et l'orientation scolaire ainsi que le marché du travail ?
3. Quels sont les avantages et les limites des politiques publiques en la matière ?

France Stratégie, « Stéréotypes filles-garçons : quel bilan sur dix ans, quelles priorités d'ici à 2030 ? », 05-2025

Dès leurs premières années, les enfants intègrent des représentations stéréotypées sur les aptitudes, les qualités et les rôles des hommes et des femmes, véhiculés, souvent de manière inconsciente, par la socialisation familiale, scolaire ou médiatique, mais aussi par l'observation du quotidien. Chez les adultes, l'adhésion aux stéréotypes a diminué sur longue période, mais cette baisse s'est partiellement interrompue durant la dernière décennie, et un quart des Français continuent d'adhérer fortement ou modérément aux stéréotypes de genre, avec un écart significatif entre les femmes et les hommes. On observe même une recrudescence de certains préjugés, notamment chez les jeunes (en 2022, 57 % des 18-24 ans pensent que « les mères savent mieux répondre aux besoins des enfants que les pères », contre 50 % en 2014). Le sondage inédit CSA-France Stratégie1 auprès des 11-17 ans montre en outre que l'adhésion aux différences sexuées d'aptitudes et de rôles sociaux est précoce, notamment sur la vocation parentale des mères et leur capacité supposée au soin des autres. La recherche de l'égalité entre les femmes et les hommes bute sur la persistance de stéréotypes qui s'installent très tôt − les mères sont près de trente fois plus nombreuses à prendre un congé parental, et les femmes restent prédominantes dans les métiers de l'accueil du jeune enfant − et se poursuivent à l'école, malgré les initiatives pour favoriser l'égalité entre les filles et les garçons. Ces représentations sexuées jouent sur la réussite et l'orientation scolaire, où les écarts entre filles et garçons ne se sont pas réduits depuis dix ans, puis sur le marché du travail. L'impact de la maternité sur les trajectoires professionnelles est toujours marqué et durable (la maternité conduit à un écart de plus de 30 % entre le revenu des mères et celui des pères) et la segmentation sexuée des métiers reste forte (les métiers où un sexe représente plus de 65 % des employés devraient continuer à représenter d'ici la fin de la décennie 75 % de l'emploi). Les stéréotypes sont également très présents dans la sphère des loisirs et leur place est amplifiée par le développement des usages numériques. Ils ont aussi des impacts, différents selon le sexe, sur leur santé, physique et mentale. La stagnation de l'adhésion aux stéréotypes voire la recrudescence de certains préjugés, en particulier chez les jeunes, nécessitent de porter une attention renouvelée à ce terreau des inégalités entre les sexes. Si les politiques publiques se sont attaquées aux effets les plus délétères des représentations genrées, au premier rang desquels les violences sexistes et sexuelles et les inégalités professionnelles, les actions sur les stéréotypes qui en sont le ferment ont été moins constantes, leur efficacité est restée limitée et les mesures prévues pas toujours suivies d'effet. Une politique publique plus armée pour les combattre mérite d'être élaborée et pourrait reposer sur cinq priorités : garantir un portage politique fort et durable à la lutte contre les stéréotypes ; réduire la pénalité à la maternité et renforcer la coparentalité ; lutter contre les stéréotypes et renforcer la culture de l'égalité à l'école ; « dégenrer » l'orientation et les métiers ; lutter contre les représentations stéréotypées sur les réseaux sociaux et les plateformes numériques.

III- Actualité de l'Éducation nationale

B- Une école émancipatrice

- **Circulaire de rentrée 2026** (nécessité éducative) : l'amélioration du climat scolaire et de la protection des élèves
- **Garantir l'accès à l'école pour tous**
 - 500 pôles d'appui à la scolarité (PAS)
 - Livrets de parcours inclusifs (LPI)
 - Dispositifs et ressources pour les troubles du neurodéveloppement (TND)
- **Promouvoir la pratique du sport à l'école**
 - Nouveaux tests d'aptitude physique en 6e
 - Label Génération 2030 et JO d'hiver 2030
- **Conforter l'engagement à l'école pour la transition écologique**
 - Labellisation E3D
 - Année de la mer et enjeux maritimes

Application 6 : Pôle d'appui à la scolarité (PAS)

Répondez aux questions suivantes à partir du texte ci-dessous.

1. Comment solliciter le PAS et quels élèves seront particulièrement concernés ?
2. Quelles mesures proposent les PAS afin d'améliorer les conditions scolaires ?
3. Quelles sont les limites relatives aux mesures liées à l'école inclusive ?

France Bleue, « Le premier pôle d'appui à la scolarité (PAS) de Corse inauguré à Bastia pour venir en aide aux élèves en difficulté », 29-09-2025

Apporter de l'aide aux élèves à "besoins éducatifs particuliers". C'est l'objectif du Pôle d'appui à la scolarité (le PAS). Le premier PAS de Corse a été inauguré ce lundi au collège Montesoro de Bastia en présence du maire de la ville Pierre Savelli et du recteur de l'académie de Corse Rémi-François Paolini. Ce tout nouveau service de l'Éducation nationale consiste à apporter du soutien à tout élève qui rencontre une difficulté d'accès à l'apprentissage. Il couvrira les établissements des quartiers Sud, Saint-Joseph et Montesoro.

Ces élèves seront accueillis dans un petit bureau à l'entrée du collège bastiais par Alboreo Annonciade, coordinatrice du Pôle d'appui à la scolarité de Saint-Joseph/Montesoro : "Ce bureau va servir à accueillir les familles, à analyser les besoins des enfants après les avoir observés en classe. Le but est de venir en aide aux enfants aux besoins éducatifs particuliers". Quels sont-ils ces besoins particuliers ? "Des enfants qui souffrent de dyslexie, allophone, des enfants atteints de handicap ou de troubles du comportement", explique Amina Attaibi, éducatrice spécialisée. En fonction de leurs besoins, ils recevront un suivi personnalisé : des aménagements pédagogiques, du prêt de matériel pédagogique adapté, une tablette numérique par exemple. Il pourra être également nécessaire de faire intervenir un professionnel du secteur médico-social, à l'instar d'un orthophoniste pour les dyslexiques ou une neuropsychologue dédiée aux enfants en situation de handicap ou qui souffre de troubles du comportement. "Le principal, insiste Alboreo Annonciade, c'est d'expliquer aux parents que pour éviter qu'il y ait une rupture dans le parcours de l'enfant, on va venir aider l'enfant dès que les difficultés commencent. On n'est pas là pour juger qui que ce soit. Un enfant qui se sent bien c'est une famille qui est heureuse.«

Ces enfants sont pris en charge après un signalement des directeurs d'établissements. À peine déployé, sept saisines ont déjà été effectuées auprès du pôle de Montesoro, essentiellement en école maternelle. Les parents peuvent eux aussi solliciter les équipes du pôle d'appui à la scolarité s'ils en ressentent le besoin. "C'est très important d'avoir un lieu d'échanges comme celui-ci", souligne Rémi-François Paolini, le recteur de l'académie de Corse. "Nous sommes sur un déploiement qui est progressif. Nous faisons déjà un gros effort cette année avec l'ouverture de trois PAS, avec des moyens nouveaux qui sont dédiés à ce dispositif". De son coté, la FSU SNUipp 2B ne voit pas le sujet avec le même œil. "L'instauration des PAS n'est pas un progrès réel pour les conditions d'accueil pour les élèves en situation de handicap, les problèmes essentiels demeurent et ce, pour plusieurs raisons " affirme le syndicat qui dénonce : -La mutualisation des AESH (un AESH suit plusieurs élèves) n'est pas stoppée et s'accentue. - Le dispositif PAS permet à l administration de ne pas être obligée de suivre les préconisations de la maison du handicap. -La situation de précarité des AESH n'est en rien évoquée pour régler le problème des salaires trop bas (700 a 800 euros par mois pour la plupart) -Trop d'AESH travaillent encore à 20h30 par semaine quand la semaine de classe est d'une durée de 24 heures. Le SNUIPP dit " exiger des moyens du ministère et que des moyens budgétaires soient donnés à l'Académie de Corse pour faire passer tous les AESH à 24 heures hebdomadaires avec un vrai statut, des formations adéquates et des salaires décents " . - Enfin " le dispositif travaillant avec les réseaux d'aides (RASED) prévu par le décret, beaucoup d'entre eux sont incomplets (Lucciana Biguglia etc..) " nous demandons le départ urgent en formation E et G pour les personnels volontaires " conclue le SNUIPP 2B.